



DECISION N°2020-126
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
"CES Substances chimiques visées par les règlements REACH et CLP"

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2020-2.03 du 25 juin 2020 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 16 juin 2020.

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé " Substances chimiques visées par les règlements REACH et CLP " de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 3 ans :

Monsieur MINIER Christophe, président
Monsieur PARISELLI Fabrizio, vice-président
Madame BALTORA-ROSSET Sylvie
Madame BILLAULT Isabelle
Monsieur CALVAYRAC Christophe
Monsieur CORBEL Gwenaël
Monsieur DANIELLOU Richard
Monsieur DENAYER Franck-Olivier
Madame GEOFFROY Laure
Monsieur HABERT René
Monsieur JUVIN Philippe
Monsieur LE HEGARAT Ludovic
Monsieur LOISEAU Nicolas
Monsieur MARTINEZ Jean
Madame MAXIM Laura
Monsieur RICHARD Vincent
Monsieur SALLES Bernard
Madame VASSEUR Paule
Madame VIGUIE Catherine

.../...

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 30 juin 2020

Dr Roger GENET